Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216401893-20260924-DEL_61_2026-DE

COMMUNE DE CIBOURE
Département des
Pyrénées Atlantiques

Délibération n° 61/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 A 18H30 A LA MAIRIE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Date de la convocation du conseil municipal :
le 18 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de CIBOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Sous la présidence de M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire.

PRESENTS : Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Leire LARRASA, Emilie DUTOYA, Jean-Michel DIRASSAR, Muskoa ARIZMENDI. Jean-Pierre LEHMAN, Julie BERGARA, Frédéric VAILLANT, Graziella IRIGOYEN, Pierre BOLOGNE, Maite SANSEBASTIAN, Florence CREPIN, Beñat BILLEREAU, Jean-Baptiste YRIARTE, Sabrina BERROUET, Marion DUPRAT, Benjamin DRAY, Sylvain RUIZ, Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE, Dominique NOUHAUD, Françoise ALBISTUR-DUVERT, Thierry PAILHES, Jean-Louis POULOU, Vincent FAGET, Pantxika HACALA
ABSENTE : Livia LAZCANOTEGUI
PROCURATIONS : Antton BILLIOTTE à Leire LARRASA, Peio DUFAU à Eneko ALDANA-DOUAT, Marie-Louise LECUONA-AUGER à Graziella IRIGOYEN
M. SUSPERREGUI-ETCHEPARE est désigné secrétaire de séance.

61) CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé la création, à compter du 1er novembre 2026, de deux emplois sur le grade d'agent social pour assurer les fonctions d'assistante de petite enfance au sein du multi-accueil (crèche municipale).
Un des emplois est à temps complet, l'autre est à temps non complet (quotité horaire moyenne de 30/35).

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 7 septembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création des emplois aux conditions exposées ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,
Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE

Le maire,
Eneko ALDANA-DOUAT

MAIRIE DE CIBOURE - 64
LE MAIRE